



Direction
Agence Hauts de France 2040
Service aménagement régional

Région
Hauts-de-France

Réf : AHDF-2023-001556
Dossier suivi par : Stéphanie DEPREZ
Tél : 03 74 27 15 32
Mail : stephanie.deprez@hautsdefrance.fr

REÇU LE
31 JAN. 2023

Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX
Président
Communauté de communes des 7 Vallées
52 rue du Fond de Lianne
62990 BEAURAINVILLE

Amiens, le 24 JAN. 2023

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLUi Canche Ternoise

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier daté du 10 janvier 2023, reçu le 11 janvier 2023, concernant la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de CANCHE TERNOISE.

Les PLU intercommunaux sont des instruments opérant pour la gestion de l'espace et le développement équilibré des territoires. C'est pourquoi la Région porte un intérêt à ce document stratégique.

Le SRADDET Hauts-de-France a été adopté le 30 juin 2020 et approuvé par le Préfet le 4 août 2020. Il est intégralement téléchargeable sur <https://2040.hautsdefrance.fr/download/sraddet-adopte-en-2020/>.

Au titre de l'article L 4251-3 du CGCT et selon la hiérarchie des normes, le SRADDET s'impose au Schéma de cohérence territorial et à défaut au PLUi. La Région a décidé de concentrer son accompagnement sur les Schémas de cohérence territoriaux et c'est donc à travers le SCoT de votre territoire (qui intègre votre intercommunalité et le périmètre de votre PLUi) que le SRADDET s'appliquera.

C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir excuser l'absence des services régionaux au cours de la procédure citée en objet.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation du Président du Conseil régional,


Pierre-Jean LORENS
Directeur par intérim

N.B. : Cet accusé de réception ne tient pas lieu d'avis de la Région sur le projet



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr